

## Repères historiques

1959	◆ Création de l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Déficiants (APEMD)
1960	◆ <i>Création de l'Assurance Invalidité</i> Le handicap mental n'est pas reconnu, les parents feront recours au Tribunal Fédéral. En 1965, la loi est changée.
1962	◆ Adhésion à la Fédération suisse des parents d'enfants mentalement déficients (Appellation actuelle insieme)
1963	◆ Premières activités : cours d'Eurythmie, rencontres des mamans. ◆ Premier numéro du journal de l'association (paraît 2 fois par année)
1964	◆ Création d'une classe pilote à Neuchâtel et d'une garderie d'enfants. ◆ 1 <sup>ère</sup> colonie de vacances avec 16 enfants handicapés.
1965	◆ Création d'un jardin d'enfants et d'une classe de préapprentissage. ◆ La classe de la Chaux-de-Fonds est baptisée "Les Perce-Neige".
1966	◆ Mise sur pied d'une garderie d'enfants à Couvet ◆ Ouverture d'une nouvelle classe à Neuchâtel ◆ Reconnaissance officielle du travail de l'association par le Conseil d'Etat → appui financier aussi bien cantonal que communal.
1967	◆ Acquisition de 2 maisons: une à La Chaux-de-Fonds (Temple Allemand 117) et une à Neuchâtel (Petit Pontarlier 33) pour y installer les classes. ◆ Ouverture d'une classe à Fleurier ◆ Campagne <i>les Perce-Neige ont besoin de vous</i> qui permettra de récolter presque ½ million. ◆ Création de " <b>La Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux</b> " qui sera chargée de gérer ces différents lieux.
1968	◆ Ouverture d'un internat et d'un atelier à la Jonchère dans la maison de la "Joliette". ◆ 1 <sup>ère</sup> Journée nationale du handicap mental organisé par la Fédération suisse des associations de parents.
1971	◆ 1 <sup>ère</sup> opération de vente d'allumettes dans le canton
1973	◆ Participation à l'acquisition de l'institution de "Clos-Rousseau" à Cressier
1975	◆ Changement du nom de l'association qui devient "Association Neuchâteloise de Parents de Personnes Mentalement Handicapées" (ANPPMH)
De 1974 à 1977	◆ Construction du centre professionnel des Perce-Neige aux Hauts-Geneveys. L'association fournit les fonds propres nécessaires (CHF 1.700.000.-).
1985	◆ L'association s'installe à l'avenue Léopold-Robert 128. ◆ L'ANPPMH cesse d'assumer entièrement le déficit d'exploitation des ateliers. Un accord avec l'Etat fixe un "ticket modérateur" de CHF 65'000.- par an de la part

de l'ANPPMH.

- 1987 ♦ Organisation du 1<sup>er</sup> cours de vacances d'été pour les enfants
- 1990 ♦ Création du "service-dépannage-transports" conjointement avec le groupement neuchâtelois de parents d'enfants IMC (actuellement CEREBRAL Neuchâtel).  
♦ L'Association est dispensée de son "ticket modérateur".
- 1993 ♦ Constitution d'une "commission intégration" au sein de l'ANPPMH
- 1994 ♦ Participation à l'acquisition du bâtiment des "Pipolets" à Lignièrès
- 1995 ♦ Participation à l'achat et à la transformation du centre pédagogique « Villa Moritz », rue Port-Roulant 5 à Neuchâtel (CHF 450'000.-).
- 1996 ♦ Rencontre avec M. Jean Guinand, conseiller d'Etat. Création d'une commission d'intégration officielle sur demande de l'ANPPMH
- 2000 ♦ Lors de la consultation pour la nouvelle constitution cantonale l'ANPPMH est intervenue pour ajouter cet article:

*Art. 36*

*L'Etat et les communes prennent des mesures en vue de compenser les inégalités qui frappent les personnes handicapées et de favoriser leur intégration économique et sociale.*

*Intégration des personnes handicapées*

- 2001 ♦ Changement du subventionnement des associations de parents (art. 74 LAI)  
♦ Organisation du 1<sup>er</sup> cours de vacances pour adultes
- 2002 ♦ Achat du terrain pour la construction d'un nouveau centre pour les personnes polyhandicapées à Fleurier. (CHF 800'000.-)  
♦ Organisation du 1<sup>er</sup> cours de vacances d'été pour adolescents  
♦ Arrêt de notre participation annuelle au Service éducatif itinérant (CHF 12'000.- en 2001)
- 2004 ♦ *Mise en vigueur de la loi "Egalité des droits". Ouverture d'un bureau de l'égalité*
- 2004 ♦ Engagement d'une conseillère-animatrice à 30%.  
♦ Nouveaux statuts de l'ANPPMH:
  - Le terme de parent est pris au sens large.
  - L'association accepte des membres amis.
- 2006 ♦ L'ANPPMH change de nom pour devenir **insieme** Neuchâtel.
- 2007 ♦ Le 9 mai 2007, l'assemblée générale ratifie les nouveaux statuts (nouveau nom : **insieme** Neuchâtel).